

Délibération

Réunion du comité du 15 Juillet 2019

Délibération n°2019-06

Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Date de la 1^{ère} convocation : 27 juin 2019

Présents le 03 juillet 2019 : 15 – quorum non atteint

Date de la 2^{ème} convocation en application de l'article L2121-17 du CGCT : 09 juillet 2019

Président de séance : Fabrice ROUSSEL

Présents (17) : Christian BIGUET, Jocelyn BUREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Marc DENIS, Edouard DEUX, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Claude LABARRE, André LANCIEU, Jean-Claude LEMASSON, Jean-Louis LELIEVRE, Michel LUCAS, Pascal PRAS, Fabrice ROUSSEL

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Jocelyn BUREAU, Julie LAERNOES donne pouvoir à Marc DENIS, Alain MANARA donne pouvoir à Michel LUCAS, Alain MICHELOT donne pouvoir à Pascal PRAS ; Johanna ROLLAND donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN donne pouvoir à Christian COUTURIER.

Absents et excusés (90) : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOUT, Claude AUFORT, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Laure BESLIER, Jean-Luc BESNIER, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Benoit BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Jean-Michel BUF, Eric BUQUEN, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUCHEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Pascale CHIRON, Jacky CLOUET, Mahel COPPEY, Yves DAUVE, Laurianne DENIAUD, Gérard DRENO, Véronique DUBETTIER GRENIER, Dominique DUCLOS, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Valérie GAUTIER, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Joël GUERRIAU, Laurence GUILLEMINE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Jean-Jacques LUMEAU, Catherinè LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Pascal MARTIN, David MARTINEAU, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Remy NICOLEAU, Valérie NIESCIEREWICZ, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, François OUVREAU, Joseph PAPPAILON, Jean-Claude PELLETEUR, Mireille PERNOT, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Thierry RYO, Claudine SACHOT, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Yannick THOBY, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD, Marcel VERGER, Alain VEY.

Toute correspondance doit être adressée à :
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire
2, cours du champ de Mars 44923 Nantes cedex 9
www.nantessaintnazaire.fr

Délibération

Réunion du comité du 15 Juillet 2019

Délibération n°2019-06

Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

La Présidente

Expose :

Le PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens a été créé par le département de Loire Atlantique le 17 décembre 2013, conformément à l'article L113-15 du code de l'urbanisme. Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire avait émis un avis favorable par délibération en date du 14 juin 2013.

Le PEAN a pour objectif de pérenniser la vocation naturelle et agricole des terrains concernés, de créer un nouvel outil de maîtrise foncière et de définir et mettre en œuvre un programme d'actions visant à protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels péri-urbains.

En vertu des articles L113-19 et R113-23 du code de l'urbanisme, une extension de ce PEAN est envisagée sur les communes de Notre Dame des Landes, Vigneux-de-Bretagne et Grandchamp-des-Fontaines. Le projet est soumis pour accord aux communes concernées et à la Communauté de communes Erdre et Gesvres, et pour avis à la Chambre d'agriculture et au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. En effet, le périmètre et le programme d'actions doivent être compatibles avec le SCOT, et c'est à ce titre que le Pôle métropolitain doit émettre un avis. Le projet est ensuite soumis à enquête publique.

Pour rappel, le département de Loire Atlantique fut l'un des premiers départements à créer de tels périmètres et le présent PEAN reste le périmètre le plus important en superficie de France.

Suite à l'abandon du projet de transfert de l'aéroport Nantes atlantique en début d'année 2018, le département a fait valoir la rétrocession de l'ensemble des parcelles et bâtiments acquis initialement. C'est ce secteur qui est concerné par le projet d'extension du PEAN.

Les bénéfices attendus sont :

- La protection durable d'espaces agricoles et naturels à proximité des agglomérations,
- La maîtrise de l'étalement urbain au nord de l'agglomération nantaise,
- La lisibilité à long terme de la vocation agricole de ces espaces,
- La contribution à la viabilité des exploitations par la maîtrise des coûts du foncier et la durabilité des investissements,
- La possibilité aux acteurs impliqués de développer des actions en faveur du monde agricole,
- La préservation des paysages et de la biodiversité,
- La réflexion sur la plantation forestière sur les parcelles en déprise agricole, le développement du bocage, et l'agroforesterie, de la filière bois-énergie.

Compte tenu des orientations du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire, approuvé le 19 décembre 2016, qui visent au déploiement des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels dans l'objectif de préservation et de valorisation de la diversité des fonctions et des usages des espaces agricoles du territoire, le présent projet d'extension du PEAN répond à ces objectifs et est compatible avec le SCOT. Par ailleurs la caducité de la déclaration d'utilité publique du projet d'aéroport du Grand Ouest suite à son abandon rend possible cette extension.

Le périmètre précis devra tenir compte des évolutions à venir dans le cadre de l'approbation future du PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

Délibération

Réunion du comité du 15 Juillet 2019

Délibération n°2019-06

Avis sur le projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

Le bureau, dûment convoqué, délibère et :

- Emet un avis favorable au projet d'extension du PEAN des Vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens, sur les communes de Notre Dame des Landes, Vigneux-de-Bretagne et Grandchamp-des-Fontaines.

Adopté

18 voix pour

0 voix contre

5 abstentions

Jocelyn Bureau
Marie Cécile Gessant
Jean-Claude Lemasson
Michel Lucas
Pascal Pras



Nantes, le 15 juillet 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

Johanna Rolland
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE

Utilisateur : MOULINIE Claire

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_06_DEL_CS
Date de la décision:	2019-07-15 00:00:00+02
Objet:	Comité syndical du 15 juillet 2019 délibération 2019-06 : avis sur l'extension du PEAN des trois vallées
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	2.1.8 - Autres
Identifiant unique:	044-200035335-20190715-2019_06_DEL_CS-D E
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-200035335-20190715-2019_06_DEL_CS-DE-1-1_0.xml	text/xml	980
nom de original:		
2019 07 15 COMITE delib 2019-06 avis extension PEAN Trois Vallées.pdf	application/pdf	128882
nom de métier:		
99_DE-044-200035335-20190715-2019_06_DEL_CS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	128882

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 juillet 2019 à 14h28min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 juillet 2019 à 14h28min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 juillet 2019 à 14h28min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 juillet 2019 à 14h29min44s	Reçu par le MI le 2019-07-19

